

DECISION N°114-2024
LOCATION EN FORMULE « HOTEL D'ENTREPRISES » DU BUREAU N°1
DE LA RESIDENCE D'ENTREPRISES SISE A CHAZELLES SUR LYON
ZI MONTFURON AU BENEFICE DE
LA SOCIETE DENOMMEE « ART VISION »

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 en date du 19 juillet 2022 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur Le Président,

Vu la délibération n°2023.001.15.11 BC en date du 15 novembre 2023 du bureau communautaire de la CC Forez-Est approuvant la nouvelle grille tarifaire 2024 des contrats d'utilisation de la résidence d'entreprises sise à Chazelles- sur -Lyon,

Vu le projet de bail précaire et dérogatoire tel rapporté en annexe,

Considérant la demande de Monsieur Nicolas TROPEA, représentant de « ART VISION », Société à Responsabilités Limitées, dont le siège social est à LA MOTTE SERVOLEX (Savoie), 949 rue Denis Papin, quant à la location en formule hôtel d'entreprises du bureau n°1 de la Résidence d'entreprises sise à Chazelles-sur-Lyon ZI Montfuron en application de la grille tarifaire en vigueur soit 307 € HT par mois dont 70 € de provision pour charges,

Considérant que ledit bureau n°1 est disponible au sein de cette Résidence,

DECIDE

ARTICLE 1

De mettre en location au profit de la Société dénommée « ART VISION », dont le siège social est à LA MOTTE SERVOLEX (Savoie), 949 rue Denis Papin pour une durée déterminée à compter du 1^{er} juin 2024 et pour une période de 12 mois, par bail précaire et dérogatoire le bureau n°1 de la Résidence d'entreprises, d'une superficie de 15.40 m² avec application de la grille tarifaire en vigueur soit 307 € HT par mois dont 70 € de provision pour charges.

ARTICLE 2

De signer le projet de bail précaire et dérogatoire tel ci annexé.

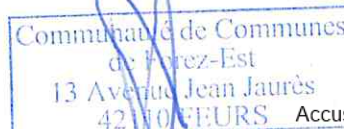
ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 13/06/2024

Le Président,
Pierre VERICEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240613-114-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024